

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 25 février 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 3 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absente et non représentée : 1 Mme Anne ESCOLA

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL03032021-05 : Dénomination de la voie de desserte du lotissement « Bel Air »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales ou ont vocation à le devenir.

La SARL ATFC a obtenu le 18 janvier 2017 un permis d'aménager, transféré à la SARL MICSYL le 22 août 2017, un lotissement dénommé « Bel Air » sur un terrain se situant route de l'Atlantique au Huga.

L'aménageur a réalisé une voie de desserte du lotissement débouchant sur la route de l'Atlantique et constituée des parcelles cadastrées section CA n°1129 et n°1134.

Il est proposé de dénommer de cette voie de desserte « rue Bel Air ».

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer la voie de desserte du lotissement « Bel Air »,

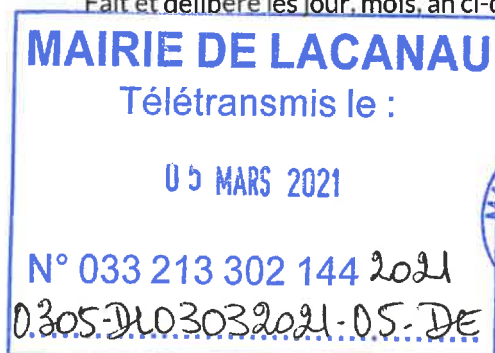
Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE de nommer la voie de desserte du lotissement « Bel Air » mentionnée ci-dessus, rue Bel Air.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publié le **05 MARS 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **05 MARS 2021**

Département :
GIRONDE

Commune :
LACANAU

Section : CA
Feuille : 000 CA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boîte 53 Tour B -
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

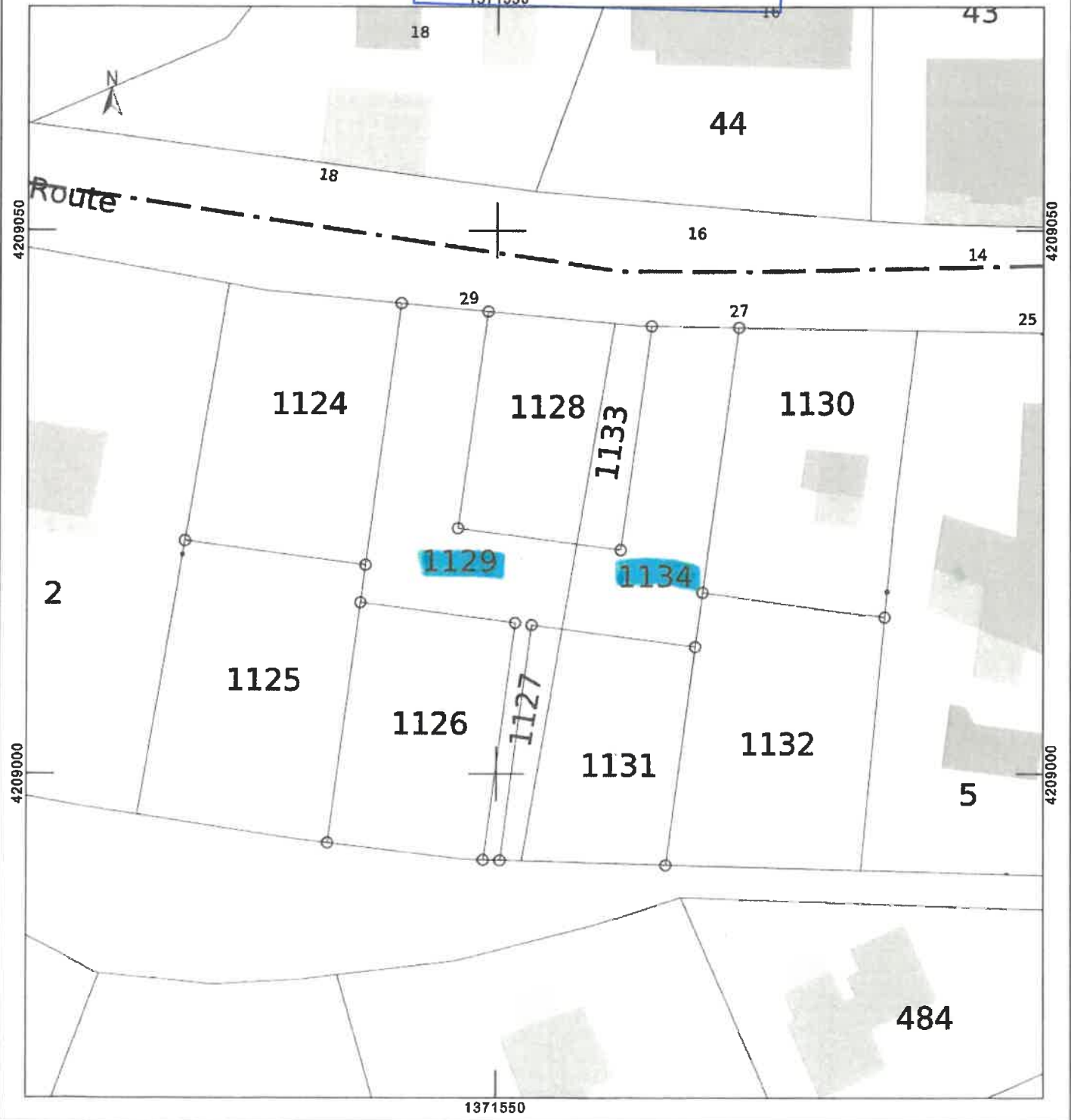
cadastre.gouv.fr

Que Bel Air
Mairie de Lacanau
Télétransmis le :

05 MARS 2021

N° 033 213 302 144 2021
~~0305-DE03032021-05A-DE~~

1371550



1371550